



DURÉE
2 HEURES



PRÉ-REQUIS
ÊTRE EQUIPIER INCENDIE
ET MISE EN SECURITE



PUBLIC
EQUIPIER INCENDIE
ET MISE EN SECURITE



**RESPONSABLE
PÉDAGOGIQUE**
Pierre HOSTE



**NOMBRE
DE STAGIAIRES**
4 à 12 Stagiaires



DELAIS ET MODALITES
Modalités et délais d'accès
d'environ 7 jours



ACCESSIBILITE PMR
Accessible aux personnes
porteuses de handicap



CONDITIONS TARIFAIRES
Intra à partir de 450 €/HT / Session
Inter à partir de 190 €/HT / Stagiaire

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION AVEC MISE EN SÉCURITÉ

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES - FSI06

FSI06-17-06-26 - VERSION 4.00 - © LST FORMATIONS

Le rôle du primo-intervenant.

La formation de maintien et actualisation des compétences d'équiper de première intervention vise à apprendre les techniques de lutte contre un début d'incendie, de revoir la lecture du système de sécurité incendie et de rappeler les procédures de mise en sécurité nécessaires aux personnes.

LES OBJECTIFS

de cette action de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité :

- De mettre en œuvre et d'utiliser efficacement et en sécurité les différents moyens d'extinction.
- D'appliquer les consignes de sécurité incendie et d'évacuation propre à son établissement.
- De comprendre le fonctionnement du système de sécurité incendie et d'en assurer une analyse simple et efficace.
- D'adopter au quotidien les bonnes pratiques de prévention du risque incendie.

* Les tarifs présentés sont donnés à titre indicatif en €/HT. Ils peuvent être adaptés en fonction de la distance de votre établissement, du nombre de participants et des moyens pédagogiques et humains à mobiliser afin de répondre précisément à vos besoins. Un devis personnalisé pourra être établi sur simple demande.

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION AVEC MISE EN SÉCURITÉ

AU PROGRAMME de cette action de formation

PARTIE THÉORIQUE

Consignes de sécurité.

- L'organisation de la lutte contre l'incendie.
- Les consignes générales et spécifiques.

Naissance et évolution d'un incendie.

- Les différentes causes d'incendies.
- Le triangle du feu.
- Les classes de feu.

Les moyens d'extinction.

- Les différents types d'extincteurs et les agents extincteurs.
- Les RIA, le cas échéant (Robinet d'Incendie Armé).
- Principe de fonctionnement.

Conduire à tenir en cas d'alarme.

- Définition et organisation de la mise en sécurité.
- Rôle des personnels soignants et non soignants lors de la mise en sécurité.
- Dispositifs d'aide à la mise en sécurité.

La levée de doute

Le système de sécurité incendie.

- Analyser efficacement et rapidement le tableau de signalisation du SSI.
- Les conduites à tenir.
- Le réarmement du SSI.

Les préventions des incendies.

- Les clés de la prévention.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du Travail : Article R4227-28
 et suivants du Code du travail
 Arrêté du 25 juin 1980 (MS46 et suivants).
 Règle APSAD R6 : Maîtrise du risque
 d'incendie et industriel.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, démonstrations
 par le formateur, études de cas,
 exercice sur feux réels...

CONDITIONS D'ÉVALUATIONS

Partie théorique : QCM
 Partie pratique : Évaluation
 individuelle sommative.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Recommandé : 2H00 tous les ans.

ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION AVEC MISE EN SÉCURITÉ

AU PROGRAMME de cette action de formation

PARTIE PRATIQUE

Exercices d'extinction sur feux réels.

- Mise en œuvre d'un extincteur à eau pulvérisée.
- Mise en œuvre d'un extincteur CO2.
- Mise en œuvre d'un extincteur à poudre (quand les conditions le permettent).
- Les distances d'attaque.
- Le positionnement d'un extincteur vide de son contenant.
- Manipulation du RIA, le cas échéant.
- Manipulation du SSI.

Visite de l'établissement.

- Identification du matériel à disposition des collaborateurs.
- Identification des points de rassemblements.
- Identification des plans de l'établissement.
- Identification des moyens techniques spécifiques propre à l'établissement.
- Identification des locaux à risque particuliers.

Exercice de mise en sécurité.

- Mise en œuvre d'un exercice de mise en sécurité "Transfert horizontale" à partir d'une chambre sinistrée.
- Définir les rôles.
- Cheminement à parcourir.
- Action à réaliser et conduite à tenir au point de rassemblement.
- Utilisation d'un générateur de fumée froide (si possible).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du Travail : Article R4227-28
et suivants du Code du travail
Arrêté du 25 juin 1980 (MS46 et suivants).
Règle APSAD R6 : Maîtrise du risque
d'incendie et industriel.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, démonstrations
par le formateur, études de cas,
exercice sur feux réels...

CONDITIONS D'ÉVALUATIONS

Partie théorique : QCM
Partie pratique : Évaluation
individuelle sommative.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Recommandé : 2H00 tous les ans.